

**ASSEMBLÉE NATIONALE**29 novembre 2025

---

RETRouver la confiance et l'équilibre dans les rapports locatifs - (N°  
2039)

Adopté

N° CE45

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Tavernier, Mme Simonnet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain,  
Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet,  
M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin,  
M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais,  
M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas,  
Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Taillé-Polian, M. Thierry et  
Mme Voynet

---

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 26, il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« a bis) Le cinquième alinéa est complété par les mots : « une surface habitable égale ou inférieure à 14 mètres carrés »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Écogiste & Social vise à interdire l'application d'un complément de loyer pour les logements dont la surface habitable est égale ou inférieure à 14 mètres carrés.